

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

23 mai 2023

Lancement de la consultation réglementaire du Projet régional de santé 2023-2028

Le Projet régional de santé détermine, pour l'ensemble des services de santé et d'offre de soins en région, des prévisions d'évolution et des objectifs stratégiques prioritaires à 5 ans, autour desquels s'organise l'action de l'ARS avec l'ensemble de ses partenaires.

Dans le cadre de l'élaboration du futur Projet régional de santé, le Schéma régional de santé (SRS) et le Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des plus démunis (PRAPS) ont fait l'objet d'une concertation publique entre le 15 février et le 15 avril. Depuis lors, ce sont 99 contributions qui ont été reçues de la part de partenaires et usagers.

Aujourd'hui, le document finalisé, qui intègre une large part des contributions reçues, est soumis à la consultation réglementaire pour trois mois, soit jusqu'au 23 août prochain. Sont appelés à soumettre un avis réglementaire : la Préfecture de région, le Conseil régional Centre-Val de Loire, les Conseils départementaux, les communes, les Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie, la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie et le Conseil de surveillance de l'ARS.

Le document soumis à consultation est disponible sur le site de l'agence : <https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/lancement-de-la-consultation-reglementaire-du-projet-regional-de-sante-2023-2028>

A l'issue de cette consultation réglementaire, le PRS 3 sera signé au plus tard le 31 octobre et entrera en vigueur le 1^{er} novembre prochain.

La finalisation du PRS 3 est le fruit d'un long et riche travail de concertation et de co-construction réunissant les partenaires de l'ARS : institutionnels, professionnels de santé, acteurs de terrain, établissements de santé et médico-sociaux, experts, associations, représentants d'usagers.

Le Dr Jérôme Viguié, Directeur général de l'ARS, souhaite les remercier toutes et tous pour l'investissement qui a été le leur tout au long de cette période, pour les propositions qui ont été formulées et pour leur engagement à accompagner le déploiement de ce PRS au fil des prochaines années.

Contact presse :

Christophe LUGNOT-ALBRECHT, Directeur de cabinet

Tél. : 02 38 77 39 26 – 07 62 90 90 52 / ars-cvl-presse@ars.sante.fr